Version 1 du 07 novembre 2023

Session synchrone : Prescrire et déprescrire les inhibiteurs de la pompe à protons (IPP)

Formation synchrone

Public visé : Médecins libéraux de toutes spécialités (15 maximum)

Pré requis : Pas de pré requis spécifique pour cette formation (voir les conditions générales)

Gestion du handicap : Vous référer aux conditions générales

Objectifs :
A l'issue de la formation, le participant sera capable de prescrire selon l'AMM (l'Autorisation de mise sur le Marché pour les Médicaments) des IPP, et capable de les déprescrire.

Durée : Classe virtuelle de 1h30

Moyens pédagogiques, techniques et encadrement :

Le matériel pédagogique

Le petit matériel de bureau

Supports pédagogiques utilisés : Diaporamas - Pré et post tests – Quiz (cf. scénario pédagogique)

Nombre, surface et disposition des salles de travail

Les documents pédagogiques
- ✓ Les documents formateurs
  - Livret accompagnateur, diaporamas
- ✓ Les documents participants
  - Livret participant
- ✓ Les documents experts

Ressources humaines :

Un accompagnateur organisateur-animateur médecin libéral

Il a une expérience en animation de réunions de formations virtuelles et est capable d'aider les participants à se connecter et s'assurera que tous les participants participent à la session.

Un accompagnateur expert médecin libéral

Ayant une expérience pédagogique en matière de prescription et déprescription.

Suivi et évaluation :

Evaluation de la formation

(Evaluation de niveau 1 : satisfaction)
Evaluation par les participants grâce à un questionnaire d'opinion remis en fin de séance.

Evaluation des participants

(Evaluation de niveau 2)
Le niveau de connaissance théorique du groupe formé est évalué par un pré-test en début de séance et par le même test désigné post-test en fin de séance. L'analyse comparative de ces deux tests permet d'évaluer l'acquis du groupe. Elle répond aussi à la question de savoir si tous les objectifs ont été atteints.

Déroulé de la formation :

	Classe virtuelle
20 minutes	**Plénière d'accueil et de présentation**
10 minutes	**Atelier 1** ✓ **Objectif pédagogique** – Lister les conditions de prescription des IPP dans leurs autorisations de mise sur le marché (AMM)
15 minutes	**Plénière 1** ✓ **Objectif pédagogique** – Lister les conditions de prescription des IPP dans leurs autorisations de mise sur le marché (AMM)
10 minutes	**Atelier 2** ✓ **Objectif pédagogique** – Lister des arguments pour aider à la déprescription des IPP
20 minutes	**Plénière 2** ✓ **Objectif pédagogique** – Lister des arguments pour aider à la déprescription des IPP
15 minutes	**Plénière de conclusion et d'évaluation**
	Fin de la classe virtuelle